

07/05/2018



# SOCIAL-MEDICAL

## CHSCT R PN

### Blessure en service (suite)

### Le guichet unique est né !

**Le SNAPATSI est à l'origine de la demande officielle auprès du MI de la création d'une cellule d'accompagnement et d'assistance en faveur des personnels de la PN blessés en service qui devra se traduire par une véritable expertise ciblée et personnalisée.**

**Le SNAPATSI a également obtenu un meilleur remboursement des frais médicaux des agents blessés en service, des dépassements d'honoraires médicaux/chirurgicaux, des appareillages, transports, cures thermales.**

**Vous êtes blessés en service ?** Vous ne serez plus seul(e) face aux problématiques administratives, médicales, juridiques, professionnelles, sociales et financières. Vos préjudices subis en droit commun dans le cadre d'une procédure amiable ou judiciaire sont enfin reconnus et indemnisés.



#### **Création de deux structures de prise en charge des agents blessés en service et leurs ayants-droits :**

Un guichet unique au niveau central au sein de la DRCPN pour les cas lourds et un guichet unique zonal pour les cas les plus légers au niveau des SGAMI. Cette prise en charge se fera pour la famille et l'agent blessé depuis le début de la BS, jusqu'à la reprise de l'agent, voire son reclassement ou sa reconversion professionnelle éventuelle, son accompagnement pour obtenir une RQTH (Reconnaissance/Qualité/Travailleur/Handicapé) si nécessaire. La sollicitation de la protection fonctionnelle sera facilitée ainsi que la saisine de la CIVI en cas de besoin (commission spéciale siégeant dans chaque tribunal de grande instance dont le rôle est de faciliter l'indemnisation des victimes d'infractions pénales) et de l'avocat. Le médecin statutaire formé en dommages corporels deviendra votre médecin recours et de conseil, votre expert judiciaire....

**En conclusion:** une reconnaissance de l'administration de votre préjudice, son imputabilité et son accompagnement jusqu'à son indemnisation.

#### **BUREAU NATIONAL**

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

## **LE SNAPATSI DEFEND VOS CONDITIONS DE TRAVAIL**